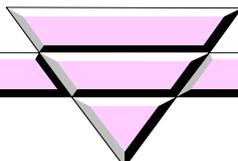


# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
POLE RESSOURCES ET CONSEIL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex



## FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES - MAINTENANCE

LOT N° 1 : LICENCES - PRESTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SIRH  
(HORS MAINTENANCE)

N° de marché

0	7	0	8	8	U		
---	---	---	---	---	---	--	--

AVENANT n°1

# **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE L'AVENANT</u></b>	<b>3</b>
<b>1.1 EXPOSE DES MOTIFS</b>	<b>3</b>
<b>1.2 PRONGATION DE LA DUREE DU MARCHE VISEE AU CCAP</b>	<b>5</b>
<b>1.3 MODIFICATION DU DETAIL DES PRESTATIONS VISEES AU CCTP SUR LA GESTION DES ACCIDENTS ET FRAIS MEDICAUX</b>	<b>5</b>
<b>1.4 MODIFICATION DU DETAIL DES PRESTATIONS VISEES AU CCTP SUR LA GESTION DES TEMPS</b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 2 : DECOMPOSITION DU PRIX</u></b>	<b>7</b>
<b>2.1 DETAIL DES PRESTATIONS REALISEES ET FACTUREES</b>	<b>7</b>
<b>2.2 DECOMPTE GENERAL – REFACTION SUR LE PRIX DU MODULE « GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL »</b>	<b>8</b>
<b>2.3 PRESTATION DE SUBSTITUTION : INTERFACE PRORISQ</b>	<b>8</b>
<b><u>ARTICLE 3 : SYNTHESE FINANCIERE DU LOT 1</u></b>	<b>9</b>
<b><u>ARTICLE 4</u></b>	<b>9</b>

## Article premier : Objet de l'avenant

Les stipulations du présent avenant concernent la **Fourniture et la mise en place d'un Système d'Information des Ressources Humaines, lot n°1 : licences – prestations de mise en œuvre du SIRH (hors maintenance).**

Il vise en particulier les prestations associées aux modules suivant visés au CCAP :

- 9) la gestion des accidents du travail et des frais médicaux
- 14) la gestion des temps

Cet avenant a également pour objectif de prolonger la durée du marché.

### 1.1 – Exposé des motifs

#### *1.1.1 – Durée du marché*

Compte tenu du calendrier d'exécution des prestations réalisées et considérant qu'une partie d'entre elles n'a pas encore été réceptionnée, cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché.

Il a initialement été conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification, la mise en œuvre de chaque module s'effectuant sur ordres de services notifiés au fur et à mesure des besoins.

La notification du marché est intervenue le 23 avril 2007. La trajectoire de mise en œuvre envisagée pour la couverture des différents domaines ayant évolué en cours d'exécution d'un commun accord entre les parties, les prestations ne pourront être admises dans leur totalité d'ici le 22 avril 2010, terme du marché.

C'est pourquoi il est proposé de prolonger la durée du marché de 18 mois.

#### *1.1.2 – Gestion des accidents et frais médicaux*

Pour répondre aux exigences de la CUB décrites en particulier au point 3.2.10 du CCAP concernant la gestion des accidents du travail et des frais médicaux, la Société CIVITAS a proposé dans son offre la fourniture du module « GAT », appelé à remplacer l'outil « PRORISQ » jusqu'à présent utilisé à la CUB.

Dans un contexte où la CUB n'avait plus de garantie de l'éditeur quant à la maintenance de la solution PRORISQ, l'enjeu était alors de reprendre et améliorer les fonctionnalités de PRORISQ et d'interfacer la nouvelle solution avec le progiciel eCivi-RH, afin d'éviter les doubles saisies et de permettre une meilleure exploitation statistique des données relatives aux accidents du travail.

Début 2008, la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à ce titre fournisseur de l'outil PRORISQ, informait la CUB de sa décision de finalement maintenir la mise à disposition des collectivités d'un droit d'utilisation du logiciel PRORISQ, accessible via internet dans une nouvelle version couvrant les attentes de la CUB.

Dans ce contexte et considérant

- d'une part que les premiers tests réalisés sur l'outil GAT ont révélé la nécessité de procéder à des développements complémentaires pour garantir la couverture des besoins exprimés au CCTP, développements non pris en compte dans le prix du marché initial

- d'autre part que la reprise des données historiques de PRORISQ et leur intégration dans GAT n'est pas couverte dans le prix du marché initial et devrait donc faire l'objet d'une prestation spécifique,

- enfin que la nouvelle version de la solution PRORISQ, mise à disposition de la CUB à titre gratuit, couvre ses besoins de façon satisfaisante,

les parties conviennent par le présent avenant de renoncer à la mise en production de la solution GAT et de lui substituer l'interfaçage de la solution PRORISQ au progiciel eCivi-RH.

### *1.1.3 – Gestion des temps*

L'objectif initialement décrit au marché était que l'ensemble des absences puisse être saisi dans CIVITAS, y compris les RTT. Les droits à RTT demeuraient dans le schéma initial calculés par Gestor E@sy, en fonction des mouvements des badgeuses. Ces droits étaient alors remontés par interface vers CIVITAS, de sorte que la saisie des RTT s'effectue directement dans l'outil, comme tous les autres types d'absences.

Après avoir expérimenté diverses solutions techniques, aucune n'est en mesure d'intégrer le réglementaire complexe de la gestion des RTT à la CUB, qui fonctionnent selon des calendriers et de modes de pose différents selon qu'il s'agit de journées ou demi-journées : Gestor E@sy a fait l'objet d'un développement spécifique effectuant un décompte en temps réel des RTT, qui s'appuie sur 3 compteurs différents pour le contrôle des droits. Or, CIVITAS ne comporte que 2 compteurs susceptibles d'accueillir les données en provenance de Gestor E@sy. Qui plus est, l'interface ne peut s'effectuer qu'en traitement de nuit et non en temps réel, ce qui est susceptible d'occasionner des erreurs de saisie des poses de RTT.

Au regard de cette impossibilité technique, il est nécessaire de renoncer à la saisie des RTT dans CIVITAS, qui continuera pour l'heure à s'effectuer dans Gestor E@sy.

Il en découle une nouvelle définition de l'interface entre les deux outils, qui devra permettre de remonter vers CIVITAS les soldes de jours RTT calculés par Gestor, mais également l'ensemble des jours et ½ journées saisis dans Gestor, afin de :

- Permettre à terme aux agents de visualiser sur CIVITAS l'ensemble de leurs droits (congés + RTT)
- Visualiser dans CIVITAS l'ensemble du planning de l'agent, y compris RTT posés
- Permettre un traitement statistique, via CIVITAS, de tous types d'absences incluant les RTT.

### *1.2 – Prolongation de la durée du marché visée au CCAP*

Les dispositions du point 1.2 du CCAP sont modifiées comme suit :

« Le marché est conclu pour une période de 4 ans et 6 mois à compter de sa notification. Cette notification étant intervenue le 23 avril 2007, son terme est fixé au 22 octobre 2011.

*1.3 – Modification du détail des prestations visées au CCTP sur la gestion des accidents et frais médicaux*

- Le détail des prestations visé aux points 3.2.10.2b et 3.2.10.3b du CCTP est supprimé et remplacé par ce qui suit :

*3.2.10.2 Processus de traitement des accidents du travail*

*3.2.10.2b Situation cible*

« L’outil Prorisq est maintenu en service et devra faire l’objet d’une interface avec la solution proposée, permettant

- d’utiliser les données agent sans avoir besoin de les ressaisir lors de la saisie de la déclaration dans Prorisq ;
- de saisir une seule fois les dates de début, de fin, de prolongation et de reprise.

L’alimentation de Prorisq par exports concernera les dates de début, de fin, de prolongation et de reprise des arrêts de travail. »

- Le détail des prestations visé au point 5.6 *Prestation 6 - Interfaces* du CCTP est complété comme suit :

<b>Outils à interfacier</b>	<b>Sens de l’interface</b>
PRORISQ	<ul style="list-style-type: none"><li>• Interface bidirectionnelle :</li><li>• Descente (noyau vers PRORISQ) : mise à jour du fichier des données agents</li><li>• Remontée (PRORISQ vers noyau) : mise à jour des éléments de déclaration de l’AT (agent, date début, date prolongation, date fin...)</li></ul>

*1.4 – Modification du détail des prestations visées au CCTP sur la gestion des temps*

- Le détail des prestations visé aux points 3.2.3.2.b du CCTP modifié comme suit, sans impact sur les conditions financières du marché :

*3.2.3.2 Processus de traitement des demandes de congés, d’ARTT et autorisations d’absence*

*3.2.10.2b Situation cible*

« La base de la configuration envisagée par la CUB est de :

- Conserver et utiliser Gestor e@sy comme outil de gestion des présences / temps (badgeage), de gestion des compteurs et de pose des jours d'ARTT pour les agents en horaires variables
- Utiliser le noyau dur du SIRH pour gérer les compteurs de congés et autorisations d'absences et compteurs ARTT des agents en horaires fixes.

Les enjeux sont :

- Permettre aux Directions de gérer facilement les absences de leurs agents en leur donnant la visibilité sur les droits à congés et RTT et les plannings d'absences prévisionnelles.
- Permettre la saisie décentralisée y compris au niveau des agents de tous les types d'absences prévisionnelles (congés, RTT...) par l'intermédiaire d'un formulaire électronique avec système de workflow paramétrable, système permettant de définir plusieurs niveaux de validation. Les demandes de RTT des agents en horaires variables seront toutefois exclues de ce dispositif
- Améliorer, homogénéiser, fluidifier, tracer et archiver les demandes d'absences.

Le futur système devra donc :

- Permettre la planification annuelle des absences :
  - Permettre la saisie des demandes d'absences prévisionnelles annuelles par les agents
  - Mettre à disposition un workflow de validation paramétrable
- Alimenter un planning des absences qui devra intégrer tous motifs d'absences prévisionnelles ou non (congés, RTT, maladies, mission, formation,...), et ce, quelque que soit la période de rattachement avec notamment :
  - Intégration automatique des jours et ½ journées d'absence en fonction du régime de travail des agents (un paramétrage permettra d'identifier le régime : 3X8h ; temps partiel ;...).
  - Ce planning pourra être consultable par le service des ressources humaines et/ou par chaque service (droit limité sur le service concerné) suivant des niveaux / axes paramétrables (ex : visualisation du planning pour un service, une direction ... sur une semaine, un mois, une année).
- Permettre la gestion dématérialisée des demandes d'absences :
  - Permettre la saisie par les agents de leurs demandes d'absences (congés, ARTT pour les agents en horaires fixes, autorisation d'absences pour repos compensatoire, congés exceptionnels, fractionnement) sur un formulaire électronique (sur la base des formulaires actuels) – prévoir la délégation de la saisie des demandes.
  - Rappeler sur le formulaire électronique de demandes d'absences (congés, RTT...) le solde des compteurs de congés, d'ARTT, jours de fractionnement à prendre, congés enfant malade...
  - Permettre la gestion de calendrier et de périodes de références pour le dépôt des demandes d'absences.
  - Effectuer un contrôle en temps réel de la faisabilité de la demande en fonction du règlementaire de la CUB, des jours disponibles sur les compteurs et des jours pris sur la période de référence.
  - Permettre aux responsables hiérarchiques de valider les congés au regard des jours disponibles aux compteurs et au regard du planning d'absence et de présence de son équipe.
  - Mettre à disposition un workflow paramétrable de validation des demandes d'absences
- Prévoir une interface bidirectionnelle entre le noyau dur et Gestor e@sy (cf. détail des interfaces décrit en 3.2.3.3.b). »

- Le détail des prestations visé au point 5.6 *Prestation 6 - Interfaces* du CCTP est complété comme suit :

Outils à interfacier	Sens de l'interface
Gestor E@sy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interface bidirectionnelle :</li> <li>• Descente (noyau vers Gestor E@sy) : mise à jour du fichier des données agents, des jours d'absences validées par les hiérarchiques (congés, RTT horaires fixes, missions,...) et des jours d'absence non prévues (maladies, AT,...)</li> <li>• Remontée (Gestor E@sy → noyau) : compteurs de RTT (en heures et en jours) faisant apparaître le solde des droits à consommer</li> <li>• Remontée des jours et demi-journées d'ARTT posés dans Gestor E@sy, pour disposer d'une vision consolidée des absences de tous types dans CIVITAS.</li> </ul>

## Article 2 : Décomposition du prix

### 2.1 – Détail des prestations réalisées et facturées

Le module GAT a été installé le 25 novembre 2007 et a fait l'objet d'un procès-verbal de mise en ordre de marche le 17 décembre 2007, donnant lieu conformément au CCAP à facturation de 20% du prix du module incluant paramétrage et assistance aux tests, hors prestations de formation, soit

$12\,025 \times 20\% = 2\,405$  euros hors taxes.

La formation des utilisateurs, figurant au cadre de décomposition du prix du module pour 2 journées et chiffrée à 1650 euros hors taxes, a été partiellement réalisée sur 1.5 jour les 7 et 8 janvier 2008 et a conséquence donné lieu à facturation :

$1650 \times (1.5 / 2) = 1\,237.50$  euros hors taxes.

### 2.2 – Décompte général – réfaction sur le prix du module « Gestion des accidents du travail »

Le décompte général à la signature du présent avenant pour le module « Gestion des accidents du travail » s'établit, au regard de ce qui précède, comme suit :

LOT 1				Décomposition du prix initial		Prestations réalisées ayant donné lieu à facturation		Réfaction sur le prix	
IX - DECOMPOSITION DU PRIX : Module gestion des accidents du travail et des frais médicaux				Euros HT	Euros TTC	Euros HT	Euros TTC	Euros HT	Euros TTC
P1	PROGICIELS : concession de droit d'usage (licence site)	Quantité							
	Fourniture de licence			8 400,00	10 046,40	1 680,00	2 009,28	6 720,00	8 037,12
	<b>MONTANT TOTAL FORFAITAIRE - LOGICIEL (P1)</b>			<b>8 400,00</b>	<b>10 046,40</b>	<b>1 680,00</b>	<b>2 009,28</b>	<b>6 720,00</b>	<b>8 037,12</b>
P2	PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT								
	Paramétrage	3		2 475,00	2 960,10	495,00	592,02	1 980,00	2 368,08
	Assistance aux tests et au démarrage	1		1 150,00	1 375,40	230,00	275,08	920,00	1 100,32
	Formation sur le module	2		1 650,00	1 973,40	1 237,50	1 480,05	412,50	493,35
	<b>MONTANT TOTAL FORFAITAIRE - PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT (P2)</b>	<b>6</b>		<b>5 275,00</b>	<b>6 308,90</b>	<b>1 962,50</b>	<b>2 347,15</b>	<b>3 312,50</b>	<b>3 961,75</b>
	<b>TOTAL TOTAL P1 + P2</b>	<b>6</b>		<b>13 675,00</b>	<b>16 355,30</b>	<b>3 642,50</b>	<b>4 356,43</b>	<b>10 032,50</b>	<b>11 998,87</b>

Le montant global à déduire du prix initial pour ce module s'élève à 10 032.50 euros HT, soit 11 998.87 euros TTC

### 2.3 – Prestation de substitution : interface PRORISQ

La mise en œuvre de l'interface entre la solution eCivi-RH et PRORISQ est proposée pour un prix forfaitaire de 4 600 euros hors taxes, incluant la fourniture de l'interface et deux journées d'intervention pour analyse détaillée du besoin et assistance à la mise en œuvre (les deux journées sont mentionnées à titre indicatif et ne remettent pas en cause le caractère forfaitaire du prix proposé).

En conséquence, le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire est complété comme suit, par ajout d'une ligne dans le tableau détaillant les prestations d'accompagnement tous modules confondus :

DETAIL DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT TOUS MODULES CONFONDUS				Quantité*	HT	TTC
<b>Interfaces</b>						
Fichier bancaire Hopayra			Inclus en standard		0,00	0,00
Dématérialisation des éléments de paie avec le payeur (Protocole d'Echange Standard)			Inclus en standard		0,00	0,00
Fichier / interface pour transmission des arrêtés à la Préfecture (format Actes)			Inclus en standard		0,00	0,00
Interface protocole DADSU			Inclus en standard		0,00	0,00
Interface MNT			Inclus en standard		0,00	0,00
Interface édition et archivage des bulletins de paie (bulletin spécifique)		2			1 900,00	2 272,40
Interfaces avec SEDIT (interface uniquement)		0			1 700,00	2 033,20
Interfaces INSER (interface + 2 jours)		1			3 250,00	3 887,00
Interfaces Chimed (interface + 1 jour)		0			1 700,00	2 033,20
Interfaces Gestor E@sy (interface + 2 jours)		2			4 200,00	5 023,20
Interface éléments de paie CONNEX (interface + 1 jour)		1			3 250,00	3 887,00
Interface Mobi-Poste (interface + 2 jours)		2			4 200,00	5 023,20
Interface LDAP (2 jours uniquement)		2			1 900,00	2 272,40
Interface entre organigramme et annuaire LDAP (2 jours étude de faisabilité)		2			1 900,00	2 272,40
Interfaces Table de gestion des numéros de badge (interface + 1 jour)		1			3 250,00	3 887,00
<b>Interface PRORISQ (interface + 2 jours)</b>		<b>2</b>			<b>4 600,00</b>	<b>5 501,60</b>
<b>Total prestations interfaces</b>				<b>15,00</b>	<b>31 850,00</b>	<b>38 092,60</b>

Le montant global à ajouter au prix initial pour les prestations d'accompagnement incluant les interfaces s'élève à 4 600 euros HT, soit 5 501.60 euros TTC.

## Article 3 : Synthèse financière du lot 1

L'impact global du présent avenant sur le prix du marché s'élève à - 5 432.50 euros HT (-10 032.50 + 4600), à déduire du prix initial.

Montant initial du marché figurant à l'acte d'engagement :

Montant en euros HT	350 900.00
Montant TVA (19.6%)	51 459.80
Montant en euros TTC	402 359.80
Montant du marché en euros hors taxes et en toutes lettres :	
Quatre cent deux mille trois cent cinquante neuf euros et quatre vingt centimes	

Nouveau montant du marché :

Montant en euros HT	345 467.50
Montant TVA (19.6%)	50 395.03
Montant en euros TTC	395 862.53
Montant du marché en euros hors taxes et en toutes lettres :	
Trois cent quatre vingt quinze mille huit cent soixante deux euros et cinquante trois centimes	

Le tableau de synthèse financière du lot 1 telle que figurant au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire est remplacé par celui figurant page suivante.

#### Article 4

Les autres articles du CCAP, du CCTP, du cadre de décomposition du prix et de l'ensemble des autres pièces du marché demeurent inchangés.

Pour le Président  
Par délégation de signature,  
Le Directeur Général,

Pour la Société CIVITAS

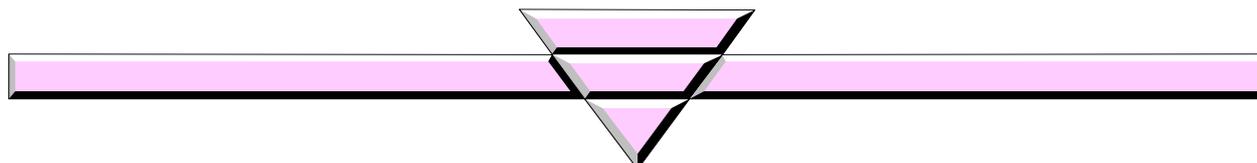
Eric Delzant

**SYNTHESE FINANCIERE LOT 1**

	Quantité*	Montant HT	Montant TTC
<b>Module Gestion de la paie</b>			
Licences	0,00	35 200,00	42 099,20
Prestations	114,00	112 050,00	130 380,90
<b>Module Gestion de la carrière</b>			
Licences	0,00	4 600,00	5 501,60
Prestations	7,50	7 125,00	7 962,90
<b>Module Gestion des absences</b>			
Licences	0,00	6 300,00	7 534,80
Prestations	9,00	8 550,00	9 481,00
<b>Module Gestion des recrutements et de la mobilité</b>			
Licences	0,00	2 300,00	2 750,80
Prestations	5,00	4 750,00	5 308,60
<b>Module constitution de tableaux de bord, la mise à disposition d'outils de reporting (bilan social et rapport d'activité) et d'éditions</b>			
Licences	0,00	8 600,00	10 285,60
Prestations	11,50	10 925,00	12 507,70
<b>Module gestion prévisionnelle des postes, emplois et compétences et de l'organigramme</b>			
Licences	0,00	6 300,00	7 534,80
Prestations	12,00	11 400,00	12 889,60
<b>Module gestion des ordres de missions et frais de déplacements</b>			
Licences	0,00	1 700,00	2 033,20
Prestations	4,00	3 800,00	4 172,40
<b>Module gestion de l'hygiène et de la sécurité</b>			
Licences	0,00	1 700,00	2 033,20
Prestations	2,50	2 375,00	2 654,30
<b>Module gestion de accidents du travail et des frais médicaux</b>			
Licences	0,00	<b>1 680,00</b>	<b>2 009,28</b>
Prestations	6,00	<b>1 962,50</b>	<b>2 347,15</b>
<b>Module gestion de l'action sociale</b>			
Licences	0,00	1 700,00	2 033,20
Prestations	2,50	2 375,00	2 654,30
<b>Prestations d'accompagnement du Lot 1 (tous modules confondus)</b>			
Outils de requêtes	0,00	4 600,00	5 501,60
Reprise des données	0,00	10 000,00	11 960,00
Interfaces	15,00	<b>31 850,00</b>	<b>38 092,60</b>
Formation (hors formations spécifiques des gestionnaires aux modules)	57,50	54 125,00	54 771,80
Assistance technique	10,00	9 500,00	11 362,00
<b>Synthèse financière globale Lot 1</b>			
<b>Total général Lot 1 (Modules : licences et prestations + prestations d'accompagnement)</b>	<b>256,50</b>	<b>345 467,50</b>	<b>395 862,53</b>

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
POLE RESSOURCES ET CONSEIL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex



## FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES - MAINTENANCE

LOT N° 2 : PRESTATIONS DE MAINTENANCE, CONSEIL ET ASSISTANCE

N° de marché

0	7	0	8	9	R		
---	---	---	---	---	---	--	--

AVENANT n°1

# **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE L'AVENANT</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>1.1 – EXPOSE DES MOTIFS</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - DUREE DU MARCHE</b>	<b>4</b>
<b>1.3 – DEMARRAGE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE POUR CHACUN DES MODULES</b>	<b>4</b>
<b>1.4 – CHIFFRAGE DE LA MAINTENANCE RELATIVE A LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 2 : SYNTHESE FINANCIERE DU LOT 2</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>ARTICLE 3</u></b>	<b><u>6</u></b>

## Article premier : Objet de l'avenant

Les stipulations du présent avenant concernent la **Fourniture et la mise en place d'un Système d'Information des Ressources Humaines, lot n°2 : Prestations de maintenance, conseil et assistance.**

Il vise en particulier les prestations associées aux modules suivant visés au CCAP, ayant fait l'objet d'un avenant au lot n°1 :

- 9) la gestion des accidents du travail et des frais médicaux
- 14) la gestion des temps

Cet avenant a également pour objectif d'acter la date de démarrage des prestations, correspondant à l'admission des modules mis en œuvre dans le lot n°1.

### 1.1 – Exposé des motifs

#### *1.1.1 – Date de démarrage des prestations*

Le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an à compter de l'admission des prestations du premier module (module gestion de la paie). Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée globale de 6 ans, dont une année de garantie.

L'admission de ce premier module a été prononcée par le procès-verbal n°1 du 30 mai 2008, en excluant toutefois les fonctionnalités liées aux états de fin d'année (DADSU, Etats CNRACL...), qui tel que précisé au Cahier des Clauses Administratives Particulières ont fait l'objet d'une période de vérification de service régulier allongée à 15 mois.

Les opérations de fin d'année se sont ensuite déroulées sans observation particulière. L'admission du module paie a en conséquence été prononcée par le procès-verbal n°2 du 20 avril 2009, sans toutefois inclure la gestion du chômage et les automatismes de traitement CIVI-Process. Pour ces éléments, d'un commun accord entre les parties, la mise en production ayant été reportée, le service régulier n'a pu être vérifié. L'admission de ces prestations spécifiques, dont il a été convenu qu'elles représentent 10% du montant du module, a en conséquence été ajournée.

Dans ces conditions, la réception du module paie n'a pu être prononcée dans son intégralité. Considérant toutefois que les prestations restant à réaliser ne concerne que 10% du module et que l'impact de ces prestations est mineur quant aux opérations de maintenance du second lot, le présent avenant propose d'acter le démarrage du lot 2 – maintenance à la date du 20 avril 2009.

Il acte par ailleurs le début des prestations sur le module « gestion de la carrière », dont l'admission a également été prononcée sans réserve par le procès-verbal n°2 du 20 avril 2009.

#### *1.1.2 – Gestion des accidents et frais médicaux*

Par avenant au lot n°1 « Licences – Prestations de mise en œuvre du SIRH », les parties ont convenu de renoncer à la mise en production de la solution GAT initialement proposée dans l'offre et de lui substituer l'interfaçage de la solution PRORISQ au progiciel eCivi-RH.

La maintenance du module « Gestion des accidents et des frais médicaux » devient dans ce contexte sans objet. Il est en revanche nécessaire de lui substituer la maintenance de l'interface mise en place, non couverte de fait par le marché initial.

### *1.1.3 – Gestion des temps*

Les parties conviennent que la modification des prescriptions de l'interface entre Gestor Easy et eCivi-RH est sans impact sur le prix de la maintenance fixé au marché initial.

### *1.2 – Durée du marché*

Les dispositions du point 1.2 du CCAP sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

« Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de l'admission du premier module. Cette admission étant intervenue le 20 avril 2009, son terme est fixé au 20 avril 2010.

Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée globale de 6 ans, dont une année de garantie applicable à chacun des modules à compter de leur admission.

Cette reconduction est actée par le présent avenant pour la période du 20 avril 2010 au 20 avril 2011.

Par la suite, la personne responsable du marché devra, à chaque fois, se prononcer par écrit au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché ; elle sera considérée avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

Si la personne responsable du marché décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction. »

### *1.3 – Démarrage des prestations de maintenance pour chacun des modules*

Le démarrage des prestations de maintenance sur les modules « Gestion de la paie » et « Gestion de la carrière » est acté à compter du 20 avril 2009, date d'admission des prestations.

L'admission des autres modules et interfaces fera l'objet de procès-verbaux séparés dès lors que les prestations auront été réceptionnées dans leur intégralité. La période de garantie de 1 an commencera pour chacun des modules à compter de cette date, conformément aux stipulations du marché initial.

### *1.4 – Chiffrage de la maintenance relative à la gestion des accidents du travail*

La maintenance de la solution GAT initialement proposée pour la gestion des accidents du travail figurait au bordereau des prix à hauteur de 125.58€ TTC par mois, soit un montant annuel de 1 506.96€ représentant une enveloppe globale de 7 534.80€ TTC pour 6 ans. Les parties ayant acté par avenant au lot 1 de renoncer à la mise en production de GAT et de lui substituer l'interfaçage de la solution PRORISQ au progiciel eCivi-RH, le prix de la maintenance de GAT devient sans objet.

Par analogie avec les prix figurant au détail estimatif en ce qui concerne d'autres interfaces (ex : interfaces avec Gestor Easy pour la gestion des temps et INSER pour la gestion de la formation), le montant mensuel de la maintenance de l'interface avec PRORISQ est arrêté à 34.39€ TTC, soit 412.62€ annuels, représentant un montant global de 2 063.10 € pour 6 ans, y compris première année de garantie.

En conséquence, le bordereau des prix du lot 2 est modifié comme suit :

**Ancienne situation :**

	Montant mensuel en € HT	Montant TVA en €	Montant mensuel en € TTC	Montant annuel en € TTC	Pour 6 ans (y compris 1 an garantie gratuite) en € TTC
Module Gestion de la paye	497,50	97,51	595,01	7 140,12	35 700,60
Module Gestion de la carrière	57,50	11,27	68,77	825,24	4 126,20
Module Gestion des absences	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module Gestion des recrutements et de la mobilité	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module constitution de tableaux de bord, outils de reporting (bilan social et rapport d'activité) et éditions	107,50	21,07	128,57	1 542,84	7 714,20
Module gestion prévisionnelle des postes, emplois et compétences et de l'organigramme	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module gestion des ordres de missions et frais de déplacements	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module gestion de l'hygiène et de la sécurité	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
<b>Module gestion de accidents du travail et des frais médicaux</b>	<b>105,00</b>	<b>20,58</b>	<b>125,58</b>	<b>1 506,96</b>	<b>7 534,80</b>
Module gestion de l'action sociale	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module Médecine professionnelle et préventive (interfaces)	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module Gestion de l'annuaire (interfaces)	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module Gestion de la formation (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module Gestion des temps (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module Gestion des numéros de badges (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Télé assistance	266,67	52,27	318,94	3 827,25	19 136,24
Délivrance des versions et patches	20,83	4,08	24,91	298,95	1 494,76
<b>TOTAL</b>	<b>1 491,25</b>	<b>292,29</b>	<b>1 783,54</b>	<b>21 402,42</b>	<b>107 012,10</b>

**Nouvelle situation :**

	Montant mensuel en € HT	Montant TVA en €	Montant mensuel en € TTC	Montant annuel en € TTC	Pour 6 ans (y compris 1 an garantie gratuite) en € TTC
Module Gestion de la paye	497,50	97,51	595,01	7 140,12	35 700,60
Module Gestion de la carrière	57,50	11,27	68,77	825,24	4 126,20
Module Gestion des absences	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module Gestion des recrutements et de la mobilité	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module constitution de tableaux de bord, outils de reporting (bilan social et rapport d'activité) et éditions	107,50	21,07	128,57	1 542,84	7 714,20
Module gestion prévisionnelle des postes, emplois et compétences et de l'organigramme	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module gestion des ordres de missions et frais de déplacements	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module gestion de l'hygiène et de la sécurité	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
<b>Module gestion de accidents du travail et des frais médicaux (interfaces)</b>	<b>28,75</b>	<b>5,64</b>	<b>34,39</b>	<b>412,62</b>	<b>2 063,10</b>
Module gestion de l'action sociale	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module Médecine professionnelle et préventive (interfaces)	21,25	4,17	25,42	304,98	1 524,90
Module Gestion de l'annuaire (interfaces)	78,75	15,44	94,19	1 130,22	5 651,10
Module Gestion de la formation (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module Gestion des temps (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Module Gestion des numéros de badges (interfaces)	28,75	5,64	34,39	412,62	2 063,10
Télé assistance	266,67	52,27	318,94	3 827,25	19 136,24
Délivrance des versions et patches	20,83	4,08	24,91	298,95	1 494,76
<b>TOTAL</b>	<b>1 415,00</b>	<b>277,34</b>	<b>1 692,34</b>	<b>20 308,08</b>	<b>101 540,40</b>

**Ecart :**

<b>TOTAL</b>	<b>-76,25</b>	<b>-14,95</b>	<b>-91,19</b>	<b>-1 094,34</b>	<b>-5 471,70</b>
				<b>(-915 € HT)</b>	<b>(-4575 € HT)</b>

Le montant global à déduire du prix initial s'élève à 4 575 € HT pour 6 ans, soit 5 471,70€ TTC.

## Article 2 : Synthèse financière du lot 2

Le montant du détail estimatif tel que figurant à l'acte d'engagement est modifié comme suit :

### Montant initial :

		Montant € HT	Montant TVA (19.6%)	Montant € TTC
1	Montant de la maintenance 1 <sup>ère</sup> année (année de garantie)	0	0	0
2	Montant annuel de la maintenance (pour les 5 années suivantes)*	17 895	3 507.42	21 402.42
1+(5x2)	Montant total du détail estimatif sur les 6 ans (hors prestations d'assistance / conseil)*	89 475	17 537.10	107 012.10

### Nouveau montant :

		Montant € HT	Montant TVA (19.6%)	Montant € TTC
1	Montant de la maintenance 1 <sup>ère</sup> année (année de garantie)	0	0	0
2	Montant annuel de la maintenance (pour les 5 années suivantes)*	16 980	3 328.08	20 308.08
1+(5x2)	Montant total du détail estimatif sur les 6 ans (hors prestations d'assistance / conseil)*	84 900	16 640.40	101 540.40

## Article 3

Les autres articles du CCAP, du CCTP, du cadre de décomposition du prix et de l'ensemble des autres pièces du marché demeurent inchangés.

Pour le Président  
Par délégation de signature,  
Le Directeur Général,

Eric Delzant

Pour la Société CIVITAS